
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 24 juin 2021

Les clients des Transports publics genevois bénéficieront de l'extension de la ligne de tramway 14 à partir du 4 juillet 2021

Les tpg s'apprêtent à prolonger la ligne 14 jusqu'à Bernex-Vailly, où un nouveau parking P+R est prévu pour les pendulaires de la Champagne et des régions frontalières. Ils annoncent également la reprise de leur service nocturne et de nouveaux tracés pour les lignes 50 et 54. Par ailleurs, le chantier du tram en direction de la zone industrielle de Plan-les-Ouates perturbera durant cet été le terminus des lignes 12, 15 et 18 aux Palettes.

Grâce à l'extension de la ligne de tramway 14, les tpg renforcent la desserte de Bernex et rapprochent la commune de Bel-Air et de Cornavin. C'est la principale nouveauté prévue lors de l'Étape du dimanche 4 juillet 2021 : la mise en exploitation d'un tracé végétalisé de 2.3 kilomètres qui vise à accompagner le développement de la commune bernésienne. Le réseau des tpg bénéficiera au total de quatre nouveaux arrêts dénommés : Bernex-Pré-Marais, Bernex-Luchepelet, Bernex-Hainard et Bernex-Vailly en plus de l'arrêt Bernex-P+R qui sera à nouveau desservi.

Un prolongement qui offre de nouvelles connexions avec la ligne 14 : pour la ligne 70 à Bernex-Luchepelet et pour les lignes J, K et 63 à Bernex-Vailly. Les habitants de la Champagne et des régions frontalières, qui empruntent les lignes J, K et 63, seront en effet directement reliés au réseau tram à Bernex-Vailly, évitant désormais la traversée de Bernex. De plus, un nouveau parking P+R de 300 places, créé à proximité direct de l'arrêt Bernex-Vailly, permettra aux pendulaires de passer aisément de la voiture au tram pour se rendre en Ville de Genève.

Autre bonne nouvelle pour la clientèle des tpg, la reprise de l'ensemble du service nocturne, à savoir les lignes urbaines et Noctambus, dès la fin de semaine allant du vendredi 2 au dimanche 4 juillet après plusieurs mois d'arrêt, compte tenu de la situation sanitaire.

La poursuite du développement du réseau des tpg aura toutefois des conséquences sur le fonctionnement du réseau cet été. Les lignes 12, 18 et 15 seront modifiées pour permettre l'avancée du chantier d'extension de la ligne 15 en direction de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPL0). Dès le 4 juillet 2021, la ligne 12, desservie avant tout par des trams monodirectionnels, aura son terminus à Lancy-Bachet-Gare en lieu et place de Palettes. Elle sera remplacée en partie par la ligne 18 qui sera prolongée de deux arrêts jusqu'à son nouveau terminus provisoire : Pontets. Quant à la ligne 15, elle effectuera son terminus en direction de Palettes à l'arrêt Grand-Lancy-Place du 1^{er}-Août, ne desservant plus les arrêts Lancy-Piscine et Palettes. Par contre, les lignes de bus 22 et 23 continueront à desservir le secteur avec un parcours légèrement modifié en raison du chantier aux Palettes.

Sur la Rive droite, la ligne 50 reliera désormais Versoix à Genève Aéroport en passant par Genthod et le cœur du Grand-Saconnex. Et la nouvelle ligne 54 assurera un parcours allant de Versoix à Genève-Aéroport en passant par la zone de fret et en proposant une nouvelle desserte sur les hauts de Versoix, les hameaux de Crest d'El et de Machefer. Enfin, la ligne 38 sur la Rive gauche bénéficiera d'un nouvel arrêt dit Sous Pressy situé sur la route de Meinier.

Au niveau sanitaire, les tpg rappellent que l'obligation de porter le masque à partir de 12 ans est maintenue dans les transports publics en Suisse conformément aux directives fédérales.

Pour tout complément d'information au sein des Transports publics genevois (tpg) :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.